

DISCOURS DU 6 NOVEMBRE

Le souverain réaffirme la dimension atlantique du Sahara

P8



Reprise des grèves dans l'éducation nationale

À mauvaise école

Pris en otage par la perturbation répétitive du processus d'apprentissage, les élèves sont les principales victimes de la fâcheuse grève des enseignants du public. Mais qui s'en soucie vraiment ?

P10



Tueries massives d'enfants à Gaza

DE GUERRE LÂCHE...

Le criminel de guerre et ses complices...

Litige foncier complexe à Hawmat Chouk dans la ville du Détroit

ATTENTION, TANGER!

P6

Lutte contre la manipulation des paris sportifs

Le Maroc et l'Europe jouent franc jeu

P11

Nécropole de Chellah

Une découverte majeure

P4

BENKIRANE ET LE GÉNOCIDE DE GAZA

JE VAIS ME BATTRE POUR LA PALESTINE BATS-TOI D'ABORD POUR TON FOUTU PARTI...



L'entretien -à peine- fictif de la semaine



Le boucher de Tel Aviv

Vive les droits de l'homme...fort

P15

FORFAIT BUSINESS PRO



DURÉE D'ENGAGEMENT 12 MOIS POUR LES NOUVEAUX CLIENTS

15 Go

+15^H National
et International

+ Illimité
Intra flotte

99
DH TTC/MOIS





Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou
Directeur de la publication

DE GUERRE LÂCHE...

A lors que les foules des manifestants en Occident, à Washington, New York, Londres et ailleurs, profondément touchées par les images de massacres barbares d'enfants, réclament un cessez-le-feu immédiat, l'armée israélienne a décidé depuis le 3 novembre d'intensifier ses bombardements des civils dans la Bande de Gaza. Une manière de narguer la voix des peuples après avoir piétiné les lois internationales et le droit humanitaire et ignoré l'appel des principales agences de l'ONU pour accepter un cessez-le-feu immédiat. « Cela fait 30 jours. Trop c'est trop. Les atrocités doivent « cesser maintenant », ont-elles dénoncé dans un communiqué commun. Exigeant d'abord la libération des otages par le Hamas, l'Etat terroriste en place refuse de céder aux appels de plus en plus pressants à une trêve humanitaire. Cet autisme mâtiné d'arrogance ressemble de la part de Benyamin Netanyahu et son conseil génocidaire et non de guerre, comme l'a si bien expliqué une ministre espagnole de Podemos, à une lamentable fuite en avant. Celle-ci en dit long sur l'ampleur de sa perte politique et de son système de mort et de terreur dénoncé vigoureusement jusque dans les milieux juifs américains à coups de pancartes et de déclarations dans les médias. La bataille de l'opinion, Netanyahu et ses complices occidentaux l'ont bel et bien perdu au profit d'un soutien sans précédent aux Palestiniens et leur cause. Pour la première fois, Free Palestine (Libérez la Palestine) a fortement résonné dans des manifestations gigantesques organisées dans la rue occidentale. Il faut reconnaître que jamais agression n'a connu autant des pilonnages aériens aussi violents et meurtriers visant délibérément les populations, les hôpitaux, les écoles et les convois de réfugiés. Jamais conflit armé de l'histoire contemporaine n'a fait des milliers d'enfants tués en quelques jours, s'est écrié, horrifié, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres. A telle enseigne que l'enclave palestinienne, qui n'est plus qu'un champ de ruines jonché de cadavres, n'offre plus le moindre petit coin sécurisé.

Soutenus dans leur entreprise barbare par les dirigeants occidentaux (États-Unis France, Grande Bretagne, Allemagne, Australie...) qui ont vendu leur âme au diable sioniste, les génocidaires de Tel Aviv sont déterminés à poursuivre leur nettoyage ethnique de l'enclave martyr où bébés, enfants et femmes,

massacrés par centaines, paient un lourd tribut à ces crimes de guerre et contre l'humanité en pagaille. Le seuil de 10.000 morts dont plus du quart sont des enfants a été dépassé au 30ème jour des frappes aériennes, selon les autorités sanitaires de Gaza où le spectre de la famine et la soif plane sur les survivants. Ces sanguinaires, qui ont reçu de leurs complices américains et européens le mandat d'exterminer les Palestiniens agissaient comme si le monde, expurgé de toute règle et de toute valeur morale, n'était plus régi que par la loi du Talion. Sous ces carnages horribles et sans précédent émerge soudain le véritable axe du mal, masqué jusqu'ici par une rhétorique grandiloquente sur les droits de l'homme et autres principes démocratiques, apparaît soudain

Le monde libre, cette notion construite sur l'idée de l'universalité et la supériorité des valeurs occidentales par rapport aux régimes tyranniques ou totalitaires, a volé en éclats, éclaboussée durablement par les effusions de sang d'enfants palestiniens.

au grand jour. A tous. Y compris à l'opinion publique occidentale qui, après avoir été longtemps manipulée, découvre, en colère et scandalisée, à la faveur du génocide en cours à Gaza et du refus de leurs gouvernants d'y imposer un cessez-le-feu, le véritable visage de leurs hommes au pouvoir. Les masques sont tombés. Immense est la connivence.

La propagande médiatique pro-sioniste, livrée à jet continu depuis le 7 octobre sur certains plateaux télé, justifiant les carnages de gosses par « la légitime défense » et « les lois de la guerre », a atteint un tel niveau de bassesse et de compromission que ce qui fait l'humanité des hommes s'en trouve violemment heurtée. Se livrant à toutes sortes de contorsions

pour diaboliser le Hamas, déshumaniser les Palestiniens pour mieux délégitimer leur cause, ces porte-voix du sionisme criminel assumé, grands champions de la post-vérité, qui se relaient sur LCI, CNews et BFM TV sont dans le déni total par rapport aux opérations d'extermination des Palestiniens de Gaza, s'évertuant à trouver des circonstances atténuantes aux barbares de Tel Aviv et à réécrire l'histoire de l'occupation de la Palestine... C'est à peine si ces faussaires d'un type nouveau ne soutenaient pas que la machine de guerre israélienne a été mise en branle dans l'intérêt des Gazaouis. D'ailleurs, ces derniers sont présentés sans vergogne aucune comme les otages des « terroristes du Hamas » pour disculper les forces d'occupation et minimiser leurs atrocités !

Drapé dans les oripeaux de criminel de guerre arrogant et décomplexé, Netanyahu ne cesse depuis le 7 octobre de claironner qu'Israël est décidé à éradiquer le Hamas. Plus d'un mois après le fait de résistance spectaculaire du mouvement de libération palestinien, force est de constater que la soldatesque d'occupation ne fait que larguer bombes et missiles sur les civils sans défense, hésitant à affronter son ennemi dans une opération terrestre sans cesse différée. Une bande de lâches qui a peur des combats au sol où elle se sait vulnérable, à découvert et incapable de prendre le dessus. Le monde libre, cette notion construite sur l'idée de l'universalité et la supériorité des valeurs occidentales par rapport aux régimes tyranniques ou totalitaires, a volé en éclats, éclaboussée durablement par les effusions de sang d'enfants palestiniens. Les idéaux d'égalité, de justice et de liberté dont les États-Unis et ses alliés européens se vantaient jusque-là d'être les promoteurs et les défenseurs sont à géométrie variable. Refusés aux Palestiniens qui doivent, selon le dogme occidental, accepter l'oppression sans réagir et mourir sous les bombes sans se révolter... La déchéance morale de l'Occident évoquée à plusieurs reprises par Vladimir Poutine dans le contexte de la guerre en Ukraine prend toute sa gravité dans son rapport au Proche-Orient. Un Proche-Orient qui, comme l'a écrit le journal le Monde commence à s'éloigner de cet Occident déliquescents et immoral qui s'est rangé sous la bannière du sionisme assassin et a laissé couler le sang de milliers de civils palestiniens. Tout bénéf pour les partisans d'un monde multipolaire... ▀



Côté BASSE-COUR



Nécropole de Chellah Une découverte majeure

Découverte archéologique majeure sur la nécropole de Chellah sur la rive gauche du fleuve Bouregreg. Menées par l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP), dans le cadre du projet de recherches archéologiques lancé en avril 2023, les fouilles ont permis de révéler un espace dallé en calcaire bleu, entouré d'édifices tels que des colonnes ou un autel à encens utilisé dans des rites religieux. Un tronçon de l'enceinte de la cité antique ainsi qu'une statue féminine acéphale ont également été mis au jour.

Éclairant l'histoire antique du royaume d'un jour nouveau, cette découverte annoncée le 3 novembre est importante dans la mesure où c'est la première fois qu'on tombe sur des vestiges qui attestent de la présence d'un quartier portuaire antique au Maroc, a expliqué lors d'une visite de presse sur le site l'archéologue Abdelaziz El Khayari qui date ce quartier portuaire « du Ier ou IIe siècle après J.-C. de l'époque romaine ». Pour l'expert, les fouilles vont se poursuivre



Le ministre de la Culture Mehdi Bensaid avec le conseiller du Roi André Azoulay et l'équipe des archéologues posant devant la statue féminine acéphale.

pour identifier avec précision « la fonction de ces édifices et leur datation et (...) retrouver d'autres vestiges qui pourraient nous conduire au port de Sala ». Non loin du quartier portuaire, les archéologues ont également fait d'autres découvertes non moins considérables en relation avec Chellah. D'abord, des thermes publics "construits au plus tard au début du 2e siècle après J.-C." et qui "couvrent d'ores et déjà une superficie d'environ 2.000 m2, ce qui indique qu'on a affaire à un des plus grands établissements thermaux du Maroc antique", selon une présentation du ministère de la Culture. Qualifiant cette découverte de nouvelle fenêtre ouverte sur l'histoire marocaine qui mérite une étude approfondie pour enrichir nos connaissances, le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, a souligné à cette occasion l'impact significatif de ces trouvailles sur l'histoire, la science, l'économie et le tourisme de la capitale. ▀

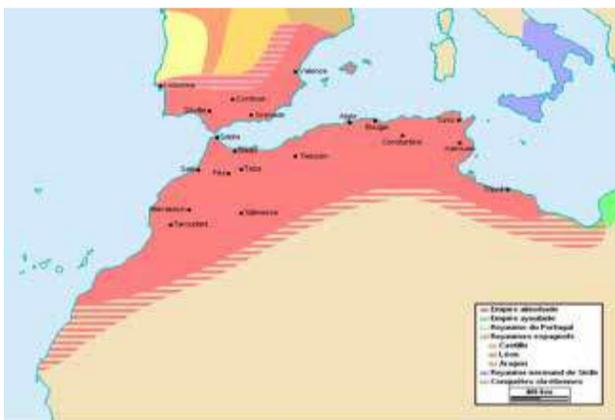
Beurgeois GENTLEMAN

Ça parle plus arabe que gaulois en France (19)

Selon Jean Pruvost, lexicologue, le vocabulaire français serait composé d'environ 500 mots d'origine arabe, voire plus, soit 350 de plus que les mots gaulois qui ne seraient que 150 ! Ci-dessous une liste non exhaustive de mots d'origine arabe commençant par la lettre I : Islam : اسلام, en arabe, littéralement « soumission ». En 1035 une dynastie berbère constitua du XI au XII siècle une confédération tribale, les Almoravides, puis un empire englobant l'actuel Maroc, la Mauritanie, le Sud de l'Espagne (Andalousie) et du Portugal (l'actuelle région d'Algarve ; mauvaise prononciation d'Algharbe, الغرب (ouest en arabe), le nord de l'actuel Mali et une partie de l'actuelle Algérie. Un siècle plus tard, un autre empire marocain des Almohades (Unificateurs en arabe), fondé au début du XIIe siècle par le fils de Toumert prit le relais des Almoravides. Certains Almohades furent de grands intellectuels ouverts aux débats religieux et philosophiques, comme Abou Yakoub Yossouf. Le Maroc est à cette époque à son apogée politique et sociale.

L'empire Almohade formait une importante zone d'échanges (commerciaux, économiques, culturels), ce qui permit aussi l'essor de l'art et la littérature (musique arabo-andalouse, poésie arabe), mais aussi des penseurs : Moshe ben Maïmon (plus couramment connu en français sous le nom de Moïse Maimonide né à Cordoue

le 30 mars 1138), Ibn Tofayle, Ibn Baja (Avempace), Ibn Rochd (Averroès) (petit fils du premier). Mais les idées réformatrices de Maïmonide, d'Avempace et d'Averroès ne plaisent pas toujours au pouvoir intégriste des Almohades. Ils sont suspectés d'héré-



sie. Le soufisme, qui prend ses racines initiales dans l'orthodoxie sunnite mais aussi dans certaines traditions berbères, est une démarche de quête de la vérité divine (7a9i9a). Au Maroc, le soufisme a quasiment toujours existé, notamment à travers l'influence de grands penseurs comme l'andalou Ibn Arabi. Grâce à Abou Madyane, les pensées d'Al-Jilani et d'Al-Ghazali inspirent plusieurs mouvements soufis, avec les pensées d'Abdeslam Ben Mchich Alami ou Abou Hassan al-Chadili. Leur essor est intimement lié à l'image très positive des chorfas aux yeux des Marocains à l'époque et notamment des chorfas Idrissides. À par-

tir du XIIIe siècle, sous les Mérinides, la redécouverte du tombeau d'Idriss II lance également le mouvement de reconnaissance des saints chérifs. Ces mouvements préfigureront le retour des dynasties chérifiennes au pouvoir au Maroc. Les mouvements soufis vont également se développer à travers des mouvements mystico-religieux à l'ancrage social complexe comme les 3issawa à Meknès, les 7madcha à Fès et les Gnaouas à Essaouira. Les mouvements soufis restent très vivants au Maroc au fil des siècles, avec l'apparition de nouvelles tari9as au XVIe et jusqu'au XIXe siècle, comme la 9adiriya Boutchichiya et la Tjaniyya. En 1913, La première version officielle du Code pénal marocain est entrée en vigueur sous le protectorat français, sur le modèle français, tout en étant adaptée aux traditions musulmanes reconnues au Maroc pour les sujets musulmans et toutes affaires impliquant un sujet musulman. Les Marocains juifs sont historiquement directement jugés par les tribunaux hébraïques gérés par le grand rabbin du Maroc, notamment pour les affaires matrimoniales ou d'héritage. Le code pénal de 1913 a été révisé en 1965, puis réformé en 2015. ▀ (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com

Un think tank pour enrichir le débat national



Samir Chaouki.

Notre confrère Samir Chaouki a annoncé récemment dans un communiqué le lancement d'un think tank baptisé «OMEGA Center for Economy & Geopolitics Researchs» (OCEGR). L'initiateur de cette bonne initiative lui assigne comme mission d'«enrichir le débat public par le développement de la réflexion sur les questions économiques et géopolitiques, nationales et internationales susceptibles de susciter l'intérêt du public marocain. Selon M. Chaouki qui en assure la présidence, le OCEGR « privilégiera une approche participative à but non lucratif, et dotera la presse et les médias d'un bulletin mensuel sur les questions de conjoncture en rapport avec le centre d'intérêt public et avec la participation d'experts en la matière ». Titulaire d'un diplôme des études supérieures de l'observatoire des Arts et Métiers de Paris, lauréat d'Executive Master de HEC Paris en géoéconomie et géopolitique d'Afrique, fin observateur de la scène politique nationale, Samir Chaouki est fort d'une expérience de 35 ans dans le secteur médiatique et bancaire. ▀



Côté **BASSE-COUR**



Une trek solidaire tourne à l'horreur pour les participantes

Le mauvais tour de Desertour

Diarrhées, vomissements, fortes fièvres et douleurs en plein désert marocain. Le Trek Rose Trip, une course d'orientation solidaire (26 au 30 octobre), a viré au cauchemar pour plus d'un quart des participantes. Entre 200 et 300 femmes, essentiellement de nationalité française, sont tombées malades pendant l'aventure que la majorité n'a pas pu poursuivre, visiblement victimes d'une intoxication d'origine bactérienne. Dès le premier jour, une soixantaine de coureuses se sont plaintes de problèmes de digestion.

Ce qui accrédite la thèse de l'intoxication alimentaire. Les médias hexagonaux se sont emparés de ce qui ressemble à un scandale sanitaire mettant en cause l'organisateur de l'événement, une agence de voyage française du nom de Desertours spécialisée dans les raids aventure qu'elle organise dans certains pays comme le Maroc, le Sénégal et l'Argentine. Nombre de participantes ont incriminé le manque d'hygiène dans l'organisation et notamment lors des ravitaillements. «Les cuisines et les sanitaires ne sont pas très loin, séparés de quelques



L'hygiène alimentaire visiblement en cause dans ce drame...

mètres. L'évacuation de toutes ces toilettes, c'était un tuyau qui allait derrière les tentes sanitaires, qui allait dans une fosse qui avait été creusée. Tout était à l'air libre», a expliqué à une chaîne de télé française l'une des trekkeuses. Constituées en collectif, les victimes envisagent de porter plainte contre l'organisateur de l'événement qui leur a fait payer le voyage d'aventure à 1700 euros hors transport aérien... Dans un communiqué, Desertours, manifestement coupables

d'une série de négligences, explique : «Nous coopérons pleinement à l'enquête sanitaire qui a lieu, sur place, pour déterminer la nature, l'origine de l'épidémie ainsi que la façon dont elle s'est propagée. L'ensemble de l'équipe du Rose Trip tient de nouveau à dire son soutien aux participantes touchées, et placées dans l'incapacité de terminer le trek ». Sur son site Internet, Desertours met en avant ce qui fait son ADN: action, partage, solidarité. Et les bactéries? ▶

Casablanca

La fin des charrettes à traction animale

L'interdiction des charrettes à traction animale à Casablanca, qui a fait l'objet le 5 mai dernier d'un arrêté voté par le Conseil de la ville, vient d'entrer en vigueur. Les restrictions englobent « les espaces verts et tous les espaces boisés de la ville, les terrains vagues et non bâtis, les voies publiques, les trottoirs, les parcs, les passages souterrains ou aériens et les lieux publics, les espaces entre les bâtiments, les résidences et les complexes résidentiels ». La nouvelle loi interdit également l'installation des écuries spéciales pour animaux, cheptel et bétail dans les zones urbaines. Tout rassemblement d'animaux destiné à la vente ou à d'autres fins ne sera plus toléré, sauf dans les lieux ou marchés désignés à cet effet et après obtention d'une autorisation préalable conformément à la réglementation en vigueur. L'annonce de l'entrée en vigueur de cet arrêté a semé l'inquiétude dans la corporation des charretiers. Ces derniers réclament des alternatives pour continuer à travailler et gagner leur vie. Pourquoi pas des calèches pour des balades à cheval dans le cadre d'un circuit touristique pour admirer les mille et un dysfonctionnements de la métropole ? ▶

Centres d'appel opérant au Maroc Les employés privés des jours fériés...

Les employés des centres d'appel opérant au Maroc sont dorénavant obligés de travailler pendant les jours fériés et les fêtes nationales, exceptés Aid Al Adha et Aid-Al-Fitr! Notifiée en juin dernier par le call center français B2S à l'inspection de travail de la délégation Casablanca-Anfa, cette décision vient en compensation des dispositions d'une loi française adoptée en octobre 2022 interdisant le démarchage téléphonique le samedi, le dimanche et les jours fériés. En échange, les téléopérateurs des différentes multinationales de l'offshoring instal-



Les téléopérateurs marocains obligés de célébrer les fêtes françaises !

lées dans le royaume auront droit aux jours fériés français, ce qui représente une violation du code de travail marocain! Le ministre marocain de l'Emploi va-t-il fermer les yeux sur ce qui ressemble à une atteinte aux lois du pays? Soumis à une exploitation digne des temps de l'esclavagisme, les salariés de ces centres où l'ambiance professionnelle est étouffante doivent jubiler. Ils vont désormais fêter au Maroc le lundi de Pâques, la Toussaint et l'Armistice... La loi française ne les oblige pas à chanter la Marseillaise avant de rejoindre leur box? ▶

Offensive terrestre à Gaza

L'armée israélienne prise au piège...

« Les troupes opérant dans Gaza l'ont coupée en deux », annonçait dimanche 5 novembre le porte-parole de l'armée israélienne, Daniel Hagari. Lundi, l'armée israélienne déclare avoir encerclé la Bande de Gaza que Benjamin Netanyahu dit vouloir réoccuper, et divisé l'enclave assiégée en deux, Gaza-Nord et Gaza-Sud, en prévision du lancement d'une offensive terrestre de tous les dangers pour les soldats israéliens.

Selon le ministre israélien de la Défense, Yoav Gallant, les militaires se trouvent « au cœur de la ville », la plus grande zone de l'enclave, où les combats font rage. Mais en raison du black-out médiatique imposé par Israël sur son offensive terrestre à Gaza, il est difficile pour les médias ainsi éloignés du théâtre des opérations de rapporter ce qui s'y passe réellement. Derrière la décision israélienne se cache la volonté du colonisateur agresseur de contrôler l'information et de minimiser ses pertes humaines dans une tentative de ne pas démoraliser une société israélienne déjà profondément traumatisée par l'attaque de Hamas du 7 octobre. C'est ainsi que le porte-parole de Tsahal a annoncé juste une poignée de morts parmi les troupes au sol alors que le nombre des soldats tués pourrait être bien plus supérieur que ce qui a été concédé par la propagande israélienne. Preuve, un jeune commandant israélien i24 a avoué sur la télévision israélienne avoir perdu au combat l'ensemble de son unité le 31 octobre à Gaza. Cet aveu laisse penser que les combattants du Hamas, qui ont diffusé des vidéos sur leurs faits d'armes, ont semé la mort dans les rangs de l'ennemi qui ne sait pas exactement où il met les pieds. Tout porte à croire que les tunnels sophistiqués de la résistance palestinienne, dont les services de renseignement israéliens ne connaissent que le 1/10, seront le cimetière des assaillants. Pas de lumière au bout du tunnel pour Netanyahu et son cabinet de criminels... ▶

HAUT-ATLAS: LES SINISTRÉS DU SÉISME AUX PRISES AVEC UNE VAGUE GLACIALE...

TU CROIS QU'ILS VONT NOUS INDEMNISER AUSSI POUR LE FROID?





Le Maigret du CANARD



AMINE AMERHOUN

Litige foncier complexe à Hawmat Chouk dans la ville du Détroit

Attention, Tanger!

C'est un type d'affaires aux contours très peu clairs qui se déroule actuellement à Tanger. Plusieurs dizaines de familles devant les tribunaux, menacées d'expulsion de leurs maisons où elles habitent depuis plus de 40 ans. Chronique d'un dossier foncièrement complexe.



Maître Oussama El Ansari, représentant de Charaf Immobilier.



Session du conseil communal de Tanger.

L'affaire remonte quasiment à des temps immémoriaux, pour les parties concernées. La société Charf Immobilier, une société de promotion immobilière, vient de porter une affaire troublante devant la justice contre deux dizaines de familles dans le quartier Hawmat Chouk. Motif invoqué : ces dernières habiteraient un terrain censé être nu (ces familles ont donc construit), un terrain appartenant à la société depuis la première moitié du siècle dernier, un terrain – et là réside le souci – immatriculé. La partie plaignante demande leur éviction, pure et simple. Manifestations des familles aux abords du tribunal de première instance de Tanger, qui doit statuer en référé, lors de la première audience qui s'est déroulée le 25 octobre. Le foncier de la discorde, d'une superficie de 14 hectares, abrite plus de 800 ménages, à en croire le maire de Tanger, et 1.704 familles selon les habitants du quartier qui, éprouvant une colère matinée de la peur de perdre leurs toits, se sont empressés de mettre en place une coordination afin de protéger leurs intérêts. Ça fait en effet très longtemps qu'ils habitent dans ce quartier populaire où les personnes âgées n'aspirent qu'à la sérénité et à profiter du restant de leur vie sans risque de se faire expulser. « Personne ne me jettera dehors, je le jure. J'ai un gourdin toujours à portée de main et je les attends de pied ferme. Qu'ils viennent donc! », hurle un septuagénaire ayant plutôt l'air inoffensif. « Ils étaient où, il y a 45 ans ? Ils étaient où ? C'est ma maison et je ne la laisserai à personne d'autre que mes enfants et les enfants de mes enfants ! », s'écrie une dame, dans les quarante ans. Une autre femme, à peu près du même âge, se permet la philosophie et le romantisme, pour exprimer sa hargne : « Un titre foncier ? Ces gens ont-ils donc tellement d'argent et de propriétés qu'ils ne savent même plus ce qu'ils possèdent ? Nous, nous connaissons chaque

centimètre de ces maisons et nous savons très bien où elles sont et tous les chemins qui y mènent et nous y dormons chaque soir sans jamais les quitter plus de quelques jours, et encore il y a toujours quelqu'un chez nous pour ouvrir la porte si on sonne. Et jamais nous ne les quitterons définitivement ! Jamais ! ». Pour sa part, un trentenaire pour le moins fougueux nous promet : « Les vieilles personnes ont peur, terriblement peur. Et ils ont ciblé des gens très vulnérables, tant sur le plan physique, psychologique, financier que légal. On dirait qu'ils ont effectué des recherches avant de lancer leur raid contre nous. Mais tout le quartier se levait, se lève et se lèvera comme un seul homme pour les contrer ». A l'en croire, les gens, à Hawmat Chouk, se tiennent prêts à en découdre, si ça dégénère... Sûrs qu'ils sont de leur bon droit et qu'ils possèdent légalement leurs habi-

tations, documents à l'appui. Mais quand on leur demande de nous les montrer, les intéressés se montrent méfiants, voire craintifs, trop craintifs même.

Méfiants

Ne connaissant pas les usages juridiques et les lois, ils ont certainement peur de faire un faux-pas, se contentant de nous orienter vers la Coordination en charge de leur défense dont fait partie Maître Abdelhakim Chbani qui visiblement n'en sait pas plus que nous : « Les gens disposent d'actes attestant leurs droits à habiter dans leurs maisons ! » Montrez-les-nous, alors, Maître !, demandons-nous. « Je ne les ai toujours pas reçus, mais dès que je les recevrai je vous enverrai des copies ». Mais de quelles sortes d'actes s'agit-il ? « Moi non plus je ne sais pas. Les gens n'ont pas

suffisamment de culture juridique pour faire la différence. Ils peuvent penser avoir un acte, alors qu'en fait ils disposent d'un autre. Je dois les voir avant de me prononcer. Mais dès que je les recevrai vous les recevrez ». Par contre, à l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons toujours rien reçu, alors que la prochaine audience devrait se dérouler le 8 novembre. Le très aimable Abdelhak Talibi, membre de la coordination mais également avocat de métier même s'il n'est pas chargé de l'affaire, parle de droits : « Nous ne demandons que nos droits. Ces maisons, nous les avons achetées en bonne et due forme. Nous ne sommes pas des squatteurs ». Et en bon avocat, il poursuit : « Et, d'ailleurs, les convocations semblent aléatoires et très suspectes, comment ont-ils pu obtenir les informations sur les habitants ? Et ne parlons même pas des fonds de commerce existant sur ce terrain, dont certains valent plus de 1 millions de DH. Peut-on développer de tels commerces sur un terrain squatté ? », s'interroge-t-il.

Étranger à ce conflit, Maître Ahmed Amine Mehiaoui, du barreau de Casablanca, explique : « La plainte peut avoir pour adresse n'importe quel lieu dans lequel réside ou se trouve la personne contre qui elle est formée. Le requérant peut obtenir une ordonnance du président du tribunal par laquelle il habilite un huissier à faire un constat avec interrogatoire des personnes se trouvant dans l'immeuble squatté, pour savoir qui ils sont et sur quelle base ils occupent l'immeuble. Si la mission de l'huissier n'aboutit pas,

la plainte peut parfaitement être déposée à l'encontre de personnes inconnues (et ce sont les services de police qui se chargeront de les identifier lors de l'enquête ». Du coup, les questions deviennent : y avait-il ordonnance du président du tribunal, oui ou non ? Et, surtout, que compte donc faire réellement cette société? Ester par groupe de 20 familles, jusqu'à pouvoir expulser les centaines et centaines de familles sur ce terrain ? Ça n'a pas de sens... Et ce serait interminable. On dirait plutôt... une prise d'otages. Une sorte de menace?! Maître El Ansari Oussama, l'avocat chargé de cette affaire par la société Charf Immobilier, livre une autre version des faits, étayée par des documents instructifs ! Des documents qui, en fait, expliquent tout... « Le fait de former plus de demandes par ma cliente contre les occupants de son lot sans aucune autorisation ou relation contractuelle établie de manière légale et régulière avec elle, n'est qu'une simple consécration du principe de la justice et du droit de défense de ses propres droits personnels et patrimoniaux ». En somme, en lui demandant pourquoi avoir fait ceci (sélectionner), il répond pourquoi pas ? C'est le droit de sa cliente... Et Maître El Ansari ne les a pas choisis au hasard. Ces documents racontent une histoire. Ils racontent toute l'histoire, la vraie histoire. D'abord nous avons une attestation de propriété et d'immatriculation de ladite société concernant ledit terrain. Puis nous avons une attestation d'inscription au registre de commerce de ladite société, immatriculée depuis 1967 mais active depuis 1948. Donc le propriétaire du terrain n'a pas changé (ce n'est pas une mafia)... Et nous avons ensuite une belle missive, datant de 1995, émanant du directeur général des collectivités locales demandant au wali de la région concernée d'étudier la contrepartie proposée par l'entreprise en échange dudit foncier, et on peut y lire très clairement que la société « a été victime d'un préjudice qu'il convient de réparer ». La société réclame, en échange de son bien, quatre terrains titrés, l'un de 34.169 m², le deuxième de 8.106 m², le troisième grand comme 47.600 m² et, pour finir, un quatrième terrain de 3 hectares 61 ares 02 centiares. Ça en fait des terrains. Le tout fait, très exactement, 125.977 m², à savoir un peu plus de 12 hectares et demi, en échange d'un terrain d'un peu plus de 14 hectares. Mais quand on se pose des questions sur la valeur réelle des terrains que la société demande aujourd'hui (peut-être ont-ils changé de demande) et leur comparaison avec ce que vaudrait aujourd'hui le terrain de Hawmat Chouk, et qu'on les pose, ces questions, à Maître El Ansari, ce dernier ne répond malheureusement pas. Nous n'en avons pas fini

Ne parlons pas trop vite de mauvaise foi !

Abdellah Filali, ancien directeur régional de l'Habitat et de l'Urbanisme, de la Politique de la Ville de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (à la retraite), nous éclaire sur différents scénarii possibles, selon les actes légaux dont disposent les habitants : « Si les constructions édifiées sur ladite propriété sont titrées, aucune autorité ne peut décider la déchéance sauf dans le seul cas où les actes de cession sont trafiqués. Et Si les propriétaires des constructions sont autorisés d'une façon non conforme à la réglementation de l'urbanisme en vigueur, la responsabilité de l'administration est engagée ». M. Filali nous éclaire sur un autre aspect s'il est question d'occupation illégale du terrain : « Les squatteurs seraient là, oui, mais en plus il y aurait ceux qui ont acheté des biens sans qu'ils connaissent le problème. C'est à dire qu'une seule parcelle a été peut-être vendue plusieurs fois par un simple acte de vente non réglementaire mais légalisé. La justice peut ouvrir une enquête à l'encontre des vrais squatteurs si le recours est intenté par les occupants actuels pour abus de confiance seulement, c'est toute une gymnastique judiciaire sans fin. C'est pour cela d'ailleurs que l'État a interdit il y a quelques années toute cession de bien en dehors des actes établis par des notaires et/ou des avocats et refuse les actes établis par les adouls ou légalisés dans les communes. Pour information, plusieurs affaires similaires existent au Maroc, concernant des biens non immatriculés. L'essentiel c'est que les gens habitent peu importe comment sont achetées et/ou édifiées les habitations dont ils se portent acquéreurs ». Moralité: il ne faut pas conclure rapidement à l'occupation illégale... Ni, surtout, d'occupation de mauvaise foi. Le dossier est beaucoup trop complexe pour pouvoir s'appuyer sur des déductions hâtives. »



Le Maigret du CANARD



avec les fameux documents. Il en reste trois, très particuliers. Avant tout un document datant de 1998, établi par le conseil communal de Tanger, dans lequel il est mentionné que le conseil a accepté – à l’unanimité !- que le président résolve toutes les affaires de ce genre par compensation en acquérant entre autres des terrains makhzénien et en les offrant en contrepartie des terrains que la Commune utilise, pourrait-on dire, indûment. Et Me El Ansari de s’interroger pourquoi l’engagement de la commune ne s’est pas concrétisé jusqu’à ce jour.

Dernier recours

Parmi les documents en notre possession, une correspondance datant de fin juin 2023 de la société demandant au Wali une résolution administrative de cette situation litigieuse, et la réponse du wali, sans équivoque possible : « Cette affaire est du ressort de la justice ». Après des dizaines d’années d’attente , c’est ce qu’on leur dit, à la société... On dirait les douze travaux d’Astérix et le labyrinthe absurde de l’ad-

ministration romaine. Mais, quoi qu’il en soit, une chose est sûre: la société Charf Immobilier n’a eu recours à la justice qu’en dernier recours. C’est indéniable ! Cette affaire de ciblage d’une vingtaine de familles prend une autre tournure lorsque l’on sait ce qui est arrivé au niveau de la commune, dès que la patate chaude a atterri devant les juridictions compétentes. Les choses bougent ! L’affaire a été très rapidement traitée par le Conseil communal de Tanger et les déclarations des élus valent le détour. S’exprimant au sortir de la session lors de laquelle il a banalisé l’importance de cette affaire (qui, pour lui, ne requiert qu’une chose : que chacun y mette du sien), le maire de la ville, Mounir Lymouri, affirme: « En tant que conseil communal, nous ne pouvons pas abandonner ces familles et nous réfléchissons à certaines solutions possibles, à l’amiable, avec les propriétaires de ce terrain, à savoir la société, des solutions qui seront toujours en faveur des habitants. Je ne révélerai pas les propositions que nous avons faites à la société tant qu’on n’arrive

pas à un accord, mais je peux vous certifier que tous les membres du conseil sont mobilisés pour défendre les droits des habitants ». Son de cloche différent du côté de Mohamed Hmami, président de la Commission du budget, des finances et de la programmation du Conseil, pour qui les choses sont loin d’être aussi simples. Lors de la session, il a tenu des propos pour le moins alarmistes et les responsables de cette situation sont, à l’en croire, évidents. Effectivement, selon Hmami, c’est la commune qui assume l’entière responsabilité de ce qui arrive, et plus précisément les conseils précédents

. Il est attendu qu’apparaissent de nouveaux cas similaires, à en croire l’intéressé, des cas d’autres terrains à Tanger, titrés, dont les propriétaires ne sont plus en vie et dont les héritiers réclament la jouissance, alors que ceux-ci sont également occupés par des tiers. A Tanger, les spoliations de terrains sur fond de trafics et de complicités et les mic-macs immobiliers, notamment sous les mandats des anciens maires, sont un sport national. C’est dire que l’actuel conseil communal a hérité de véritables cadeaux empoisonnés. Mohamed Hmami a perdu très récemment encore la majorité de la circonscription qu’il présidait, à Tanger. On l’accuse de beaucoup de choses, dont des malversations immobilières consistant, entre autres, en l’émission d’autorisation de construire antidatées. Mais la liste de ce dont on l’accuse est très, très longue et n’est absolument pas

notre propos. Par contre, ce qu’il a dit est très important. En effet, et même si cela n’a peut-être rien à voir mais un document concernant la vente pour une bouchée de pain d’un autre terrain dans le même quartier, à savoir Hawmat Chouk, inquiète actuellement les autres habitants du quartier. Comme si quelque chose se tramait, comme si tous les propriétaires des terrains alentour (ou les nouveaux propriétaires) étaient également en marche, profitant de cette aubaine. C’est un document datant de fin juin 2022 et qui fait état de la vente d’un bien de 1,19 hectare, par une famille syrienne et ses représentants, pour la modique somme de 1,78 millions de DH. Cet achat a été effectué par plusieurs Marocains, chacun ayant droit à une parcelle précise. Un partage du gâteau qui dégage des relents peu ragoûtants ?



Chic optique

L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD

DES PRIX TENDRES À VOUS CHATOUILLER LES YEUX

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma



Le Maigret du CANARD



DISCOURS DU 6 NOVEMBRE

Le souverain réaffirme la dimension atlantique du Sahara

Le plan d'autonomie ayant été récemment considéré par le Conseil de sécurité de l'ONU comme la seule solution juste et crédible au conflit artificiel du Sahara, le souverain veut faire du Sahara atlantique un espace de développement commun et de prospérité partagée avec les pays du Sahel.

JAMIL MANAR

Le discours royal du 6 novembre 2023, prononcé à l'occasion du 48ème anniversaire de la Marche Verte, a jeté les jalons d'une nouvelle marche pour le développement des provinces du sud pour lesquelles le souverain nourrit de grands desseins.

Le Maroc ayant « fait échec aux manœuvres des adversaires, déclarés et cachés, mobilisant ainsi un soutien international accru en faveur de notre intégrité territoriale », place désormais aux choses sérieuses. Dans ce cadre, le souverain a annoncé une initiative atlantique de portée africaine et internationale aux enjeux économiques multiples. « Notre souhait est que la façade atlantique devienne un haut lieu de communion humaine, un pôle d'intégration économique, un foyer de rayonnement continental et international », a expliqué le Roi Mohammed

Le royaume a déjà pris les devants en créant un cadre institutionnel regroupant les 23 États africains atlantiques en vue de consolider la sécurité, la stabilité et la prospérité partagée dans la région.

VI qui plaide en vue de la connexion entre les diverses composantes du littoral atlantique, pour la mise en place de moyens de transport, de stations logistiques et d'une connectivité maritime. Ce qui nécessite comme cela a été mentionné par le souverain la création d'un armement national fort et compétitif. Dans ce domaine stratégique, le Maroc a du pain sur la planche pour reconstituer son pavillon maritime, fer de lance essentiel pour les échanges commerciaux, qui ne compte plus hélas aucun transporteur national que ce soit pour le fret ou les passagers.

« Afin de mieux accompagner l'essor économique et l'extension urbaine des métropoles du Sahara marocain, l'établissement d'une économie maritime doit se poursuivre pour consolider le développement de toute la région et en faire bénéficier les populations locales », a précisé le Roi Mohammed VI. Dans la vision royale, le Sahara atlantique

doit compte tenu de la diversité de son potentiel de développement reposer sur une économie intégrée qui comprend « l'investissement continu dans les filières de la pêche maritime, le dessalement de l'eau de mer à des fins agricoles, l'encouragement de l'économie bleue et le soutien aux énergies renouvelables ».

Dans la feuille de route royale, le tourisme occupe une place de choix. Avec comme « vocation (...) de « mettre en valeur les nombreuses potentialités de la région et, ainsi, de la consacrer comme une véritable destination pour la pratique du tourisme balnéaire et saharien ». Les ambitions royales vont au-delà du périmètre national pour embrasser les défis de développement posés aux États du Sahel dont il s'agit de « favoriser l'accès (...) à l'Océan Atlantique ». Un tel projet d'envergure continental mérite d'être pensé dans le cadre « d'une initiative à l'échelle internationale ».

« Parce que Nous sommes convaincu que cette initiative transformera substantiellement l'économie de ces pays frères et, au-delà, toute la région, le Maroc est disposé à mettre à leur disposition ses infrastructures routières, portuaires et ferroviaires », a indiqué le souverain, persuadé que l'Afrique atlantique pourra à travers cette initiative dépasser ses déficits « en matière d'infrastructures et d'investissement ». Selon le chef de l'État, le mégaprojet du gazoduc Maroc-Nigéria, considéré comme un levier d'intégration régionale visant à réunir les conditions d'un décollage économique commun, concourt dans sa philosophie à la résolution de ces problématiques de développement qui ne sauraient être dépassées par une réponse « exclusivement sécuritaire ou militaire ».

Et le souverain de rappeler que le royaume a déjà pris les devants en créant un cadre institutionnel regroupant les 23 États africains atlantiques en vue de consolider la sécurité, la stabilité et la prospérité partagée dans la région. Le plaidoyer royal dessine les contours d'un Sahara économiquement dynamique et prospère non seulement pour les Sahraouis mais aussi pour leurs frères du Sahel.

Les manœuvres des adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc, visant à faire douter de la marocanité du Sahara, se sont brisées sur le récif de la conviction solide et inébranlable d'un roi et de son peuple que le Maroc est dans son Sahara et le Sahara dans son Maroc. Tout le reste n'est que mirage !

Cette conviction aura servi de puissant moteur de développement des provinces du sud depuis leur récupération. Du désert hérité du colonisateur espagnol le Maroc a fait jaillir des infrastructures colossales à coups d'investissements lourds et constants dans tous les domaines : eau potable, électrification, ports, aéroports, santé, éducation, réseau routier, etc... Résultat : les provinces du sud, qui représentent plus de la moitié du territoire national, offrent le visage serein d'une destination pleine de promesses pour l'avenir dans le cadre de la régionalisation qui se profile à l'horizon et pour les pays du sahel. La marche continue. ▀

ENTREPRISES REDEVABLES À LA CNSS

Bénéficiez de la remise partielle des :

↶ Astreintes

↶ Majorations de retard

↶ Frais de recouvrement

Vous pouvez effectuer votre demande via :

 www.damancom.ma/recouvrement

ou sur votre compte DAMANCOM



Le Maigret du CANARD



Reprise des grèves dans l'éducation nationale

À mauvaise école

Pris en otage par la perturbation répétitive du processus d'apprentissage, les élèves sont les principales victimes de la fâcheuse grève des enseignants du public. Mais qui s'en soucie vraiment ?

SALIHA TOUMI

Le dossier problématique des enseignants contractuels, que l'on croyait définitivement clos avec l'adoption en concertation avec les syndicats du nouveau statut unifié des fonctionnaires de l'Éducation nationale, est revenu pour la énième fois au-devant de l'actualité. Après avoir observé une grève du 31 octobre au 2 novembre, les mécontents ont brandi la menace d'une autre grève les 7, 8 et 9 courant accompagnée d'une marche nationale à Rabat et sit in aux abords du ministère de tutelle. Ces actions de protestation sont intervenues en dépit de l'accord conclu le 30 octobre entre le chef du gouvernement Aziz Akhannouch et les syndicats les plus représentatifs du secteur. Initiatrice de ces mouvements, la coordination nationale des enseignants semble être un électron libre qui ne sent

pas concerné par les engagements pris par les syndicats. C'est la même coordination qui avait paralysé l'école publique au cours des dernières années en guise de dénonciation de leur statut de contractuels institué en 2016 sous le gouvernement Benkirane pour combler le déficit en enseignants. N'étant plus considérés comme des salariés de l'État mais des académies régionales d'Éducation et de Formation (AREF), ils avaient le sentiment d'être discriminés par rapport à leurs collègues enseignants, arguant être à la merci d'un licenciement abusif et à ce titre livrés à la précarité. D'où leur revendication d'un statut de fonctionnaire et ses avantages, essentiellement la sécurité de l'emploi, que la contractualisation, estiment-ils, ne leur assurait pas. Revendication satisfaite par la signature de l'accord du 14 janvier 2023 entre le gouvernement et les principaux syndicats et qui réintègre les contractuels dans le statut de l'Éducation nationale. Ce statut uni-



Les enseignants durcissent leur mouvement...

fié, qui a reçu l'approbation en conseil de gouvernement du mercredi 27 septembre 2023, nécessite la mobilisation à compter de 2024 de 9 milliards de DH supplémentaires par an à l'horizon 2027, soit près de 2,5 milliards de DH de plus par an. En vertu de ce statut, 140.000 enseignants sont titularisés dès 2023 et pourront bénéficier des promotions selon leurs échelons avec effet rétroactif sur les 5 dernières années.

Augmentation

Près de 80.000 enseignants (1/3 du corps enseignant recruté à l'échelle 10) pourront ainsi avoir accès au hors échelle sur la base des critères d'ancienneté et d'une évaluation annuelle. Côté revenu, le salaire mensuel, il est question de plus de 5.000 DH brut, soit 2.700 DH nets supplémentaires. Les cadres pédagogiques et administratifs des établissements pionniers bénéficieront d'une prime de performance d'un montant annuel de 10.000 DH net, soit 14.000 DH brut, qui profitera, à l'horizon 2026, à plus de 220.000 fonctionnaires du secteur, répartis sur plus de 7.000 établissements d'enseignement.

Par ailleurs, 40.000 fonctionnaires relevant de certaines catégories bénéficieront de l'augmentation des indemnités complémentaires, depuis septembre 2023, d'une valeur comprise entre plus de 600 et plus de 1.300 DH net par mois, soit une progression de + 80% et de +350%.

Les catégories concernées par cette valorisation sont les directeurs d'établissements et les cadres pédagogiques et administratifs, les cadres de gestion matérielle et financière au niveau des établissements, les inspecteurs toutes

spécialités confondues, les conseillers d'orientation et de planification ainsi que les professeurs agrégés. Chapitre motivation professionnelle, la nouvelle réforme intègre un mécanisme basé sur les primes attribuées au personnel éducatif en fonction du rendement et de l'efficacité de chacun.

Or, cet effort financier non négligeable consenti par le gouvernement ne trouve pas grâce aux yeux des membres de la coordination nationale des enseignants qui ont formulé de nouvelles revendications : «le respect des libertés syndicales la garantie d'exercer le droit de grève conformément aux dispositions de la constitution et des conventions internationales, l'annulation des prélèvements jugés illégaux sur salaires des grévistes et le remboursement de toutes les sommes au titre des retenues.

Autre réclamation, l'annulation de toutes les sanctions disciplinaires prises à l'encontre des enseignants à cause de leur activisme. Selon une source proche du dossier, la coordination se livre au chantage en prenant en otage plus de 6 millions d'élèves en les privant de cours et d'apprentissage.

Une situation scandaleuse qui n'a pas lieu d'être et qui ne fait qu'aggraver les problèmes de l'école publique minée par une baisse de niveau calamiteuse alors que le secteur de l'Éducation nationale englouti près du tiers du budget de l'État (73 milliards de DH en 2024 contre 69 milliards en 2023). Quel gâchis !

Cette contestation, qui tourne au feuilleton, a encore de l'avenir et n'augure rien de bon pour celui de l'enseignement qui a définitivement sombré dans la conflictualité stérile et la médiocrité criante. ▀

LES PLUIES ARRIVENT...

PENSEZ-VOUS QUE LES DERNIÈRES PLUIES VONT ÉTEINDRE LE FEU DES PRIX ?

DIFFICILE DE RÉPONDRE CAR JE NE SUIS QUE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE...





Le Maigret du CANARD



Lutte contre la manipulation des paris sportifs

Le Maroc et l'Europe jouent franc jeu

Depuis Rabat, la Conférence de la Communauté Macolin a lancé un appel pour redoubler d'efforts en matière de lutte contre les paris illégaux qui représentent un défi crucial pour l'intégrité du sport visé par la manipulation de ses résultats.



Chakib Benmoussa lors de la conférence.

Organisée avec le concours du projet de coopération ACT ("Addressing Competitions' Manipulation Together" - Lutter ensemble contre la manipulation des compétitions) et la Marocaine des jeux et des sports (MDJS), cette conférence a rassemblé un aréopage d'acteurs et d'experts issus du continent (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Léone, Tunisie et Ouganda). Les participants ont pris place aux côtés de divers participants marocains représentant les décideurs politiques, les autorités de régulation des jeux, les forces de l'ordre, les opérateurs de paris, les comités olympiques et les fédérations sportives. Lors de cette conférence ouverte en présence du ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa et du directeur de la MDJS Younes El Mechrafi, les intervenants se sont succédé à la tribune pour présenter le phénomène et les modes opératoires utilisés dans le domaine des paris sportifs illégaux, tout en expliquant les bonnes pratiques et les solutions adéquates pour lutter contre ce fléau qui a l'ère d'internet

prend de plus en plus d'ampleur. Lors de sa prise de parole, Chakib Benmoussa, a déclaré que le Maroc est bien outillé dans le domaine législatif contre les paris sportifs illégaux, ajoutant qu'une plateforme électronique spécifiquement dédiée a pour mission de lutter contre ces pratiques malsaines. Le rôle du Maroc, qui a signé la convention de Macolin le 20 septembre 2021 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, par le même Benmoussa alors ambassadeur du Maroc en France et le secrétaire général-adjoint du Conseil de l'Europe Bjorn Berge, a été salué par la directrice du bureau du Conseil de l'Europe, Carmen Morte-Gomez. Dans un communiqué de presse, cette dernière tire la sonnette d'alarme en des termes directs et limpides : «Ce phénomène [les paris illégaux] a connu une évolution significative ces dernières années. Autrefois périphériques, ces activités sont désormais le terrain de prédilection de la criminalité organisée. Elles coexistent avec des crimes traditionnels tels que le

trafic de drogues ou la traite des êtres humains et facilitent le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale. Bien qu'il soit ardu d'estimer avec précision l'ampleur de ce marché illicite, certaines sources suggèrent qu'il pourrait avoisiner les 1 000 milliards d'euros en termes de mises. Les méthodes employées par ces criminels sont variées, complexifiant la perception réelle de cette menace ». La convention de Macolin est le seul instrument de droit international sur la manipulation des compétitions sportives, ouvert à l'adhésion de tous les États. Cet engagement requiert des autorités publiques une coopération soutenue avec les organisations sportives, les opérateurs de paris et les organisateurs de compétitions afin de prévenir, détecter et sanctionner la manipulation des compétitions sportives. ▀

1^{ÈRE} APPLICATION SPORT & DÉCOUVERTE AU MAROC
10 NOUVEAUX CIRCUITS SPORTIFS INTERACTIFS



FAIRE GAGNER LE SPORT



TOUS LES MARDIS ET JEUDIS
À PARTIR DE 19H50





FMIIP

PRODUCTION LOCALE. IMPACT GLOBAL.

الغذائية المغربية لصناعة الأدوية و الابتكار الصيدلاني
FEDERATION MAROCAINE DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION PHARMACEUTIQUES
MOROCCAN FEDERATION OF PHARMACEUTICAL INDUSTRY AND INNOVATION

Position de la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques - FMIIP et Proposition d'amendement d'une mesure fiscale introduite par le PLF 2024

Après les phosphates, l'industrie pharmaceutique marocaine constitue **la deuxième activité chimique du Maroc** avec **53 Etablissements Pharmaceutiques Industriels (EPI)**, dont 47 disposent de sites de production qui permettent de satisfaire près de **52% de la consommation au Maroc en valeur et 78% en volume**.

Ce secteur représente une économie considérable non seulement par le chiffre d'affaires qu'il génère annuellement qui dépasse les **17 milliards de dirhams**, ou les **65 000 emplois** directs et indirects créés, mais surtout pour sa contribution de 1,5% au PIB national et **l'importance stratégique de ce secteur pour le maintien de la bonne santé et du bien-être de la population**.

La récente pandémie du COVID-19 a démontré combien il est important de disposer d'un tissu industriel national, qui pourrait à tout moment mettre sur le marché des produits de première nécessité de qualité et avec des prix justes et garantir également **la souveraineté nationale en matière de santé**.

Pour y parvenir à l'horizon 2035, la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) préconise **le développement d'une industrie pharmaceutique et médicale locale capable d'assurer un approvisionnement continu en produits médicaux essentiels**. La CSMD appelle aussi à favoriser la montée en valeur de la production pharmaceutique locale en encourageant les **investissements en R&D**.

En harmonie avec les orientations stratégiques du Nouveau Modèle de Développement (NMD), la FMIIP qui est le plus important groupement du secteur, s'inscrit parfaitement dans cette dynamique en prévoyant à horizon 2035 la réalisation par le secteur d'un chiffre d'affaires global de **80 Milliards de dirhams** et un accroissement du nombre des EPI pour atteindre **110 unités industrielles** soit **150 000 emplois directs et indirects** ainsi que le renforcement du budget d'investissements en Recherche et Développement (R&D) pour atteindre **5% du chiffre d'affaires annoncé**.

Ces objectifs ambitieux passent par la mise en place d'un dispositif fiscal adapté visant à alléger la charge d'imposition pour **encourager les activités à impact social** ainsi que **la recherche et développement** et aussi de promouvoir le dynamisme de l'initiative privée et **renforcer la compétitivité** des entreprises tel que préconisé dans le rapport général du NMD.

A cet effet, et dans le cadre de la réforme annoncée de la TVA, le PLF 2024, publié il y a quelques jours, prévoit une mesure visant à baisser les prix des médicaments soumis initialement à une TVA de 7% en les exonérant de TVA au Maroc et à l'importation. Cette initiative louable, saluée par les acteurs du secteur industriel pharmaceutique, vient confirmer l'effort du Gouvernement pour réduire les dépenses médicales et améliorer l'accès des citoyens aux traitements essentiels.

Il est à préciser que les Gouvernements précédents avaient déjà amorcé cette baisse de prix de certains médicaments (les médicaments anticancéreux, antiviraux des hépatites B et C, de traitement du diabète, de l'asthme, des maladies cardio-vasculaires, de la maladie du syndrome immunodéficient acquis (SIDA) et de la maladie de la méningite, les vaccins, traitement de la fertilité et au traitement de la sclérose en plaques ainsi que les médicaments dont le PFHT dépasse 588 dirhams) **en supprimant la TVA sur ces produits mais en maintenant le droit à déduction pour tous les intervenants de la chaîne du secteur.**

La particularité de la proposition introduite par le PLF 2024 consiste à faire bénéficier l'ensemble des citoyens d'une baisse de prix de tous les médicaments, en les exonérant de la TVA, accompagnée pour les industriels pharmaceutiques par une **perte du droit de déduction de la TVA de 20% grevant les charges autres que les intrants chimiques et emballages (transport, énergie, promotion, prestations de services, recherche et développement...)** ainsi que les investissements. Cette mesure impactera directement le coût de production de 20% des EPI, qui ne pourra pas être répercuté sur les prix publics de ventes qui sont fixés par décret. Elle constituera **une menace à la compétitivité des produits pharmaceutiques fabriqués localement (78% de la consommation au Maroc en volume) et favorisera leur importation.** Enfin, elle constituera un frein à l'investissement (800 millions de dirhams investis annuellement par les EPI depuis 2013).

En conséquence, les acteurs du secteur de l'industrie pharmaceutique considèrent **cette mesure comme une menace à la souveraineté sanitaire.**

Pour rappel, d'après un Benchmark international réalisé, tous les pays retenus par la réglementation marocaine comme des pays de référence pour la fixation du PFHT, **permettent le droit de déduction de la TVA grevant les investissements et charges supportées.**

Dans ce contexte, les sociétés du secteur de l'industrie pharmaceutique préconisent que **cette mesure d'exonération de la TVA des médicaments, prévue par le PLF 2024, soit accompagnée d'une exonération de TVA avec droit à déduction supportée en amont** afin de garantir le principe de neutralité fiscale de la TVA et aussi d'équité fiscale entre les différents acteurs économiques.

Proposition (PLF 2024) :

Article 91.- Exonérations sans droit à déduction

Sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée :

B) Les ventes et les livraisons portant sur :

- 1° – les produits pharmaceutiques, les matières premières et les produits entrant intégralement ou pour une partie de leurs éléments dans la composition des produits pharmaceutiques ;**
- 2° – les emballages non récupérables des produits pharmaceutiques ainsi que les produits et matières entrant dans leur fabrication.**

Proposition de supprimer cette mesure et la remplacer par :

Article 92.- Exonérations avec droit à déduction

I.- Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée avec bénéfice du droit à déduction prévu à l'article 101 ci-dessous :

Les ventes et les livraisons portant sur :

- 1° – les produits pharmaceutiques, les matières premières et les produits entrant intégralement ou pour une partie de leurs éléments dans la composition des produits pharmaceutiques ;**
- 2° – les emballages non récupérables des produits pharmaceutiques ainsi que les produits et matières entrant dans leur fabrication.**



Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



.....
**Economiste,
 ancien
 ministre de
 l'Emploi et des
 Affaires sociales.**

Le paradoxe de l'économie marocaine

Une croissance sans emploi !

Un paradoxe que les Economistes ont du mal à résoudre : une croissance économique sans emploi. Tel est le constat qui se dégage à la lumière de la dernière publication du HCP portant sur la situation du marché du travail au troisième trimestre 2023. Alors que la croissance prévue pour l'année en cours se situerait autour de 3,4%, seul le secteur industriel, y compris l'artisanat, a créé 14 000 emplois. Pour les autres secteurs, ils en ont perdu en milliers. Il en résulte une explosion du taux de chômage qui a atteint un niveau record au cours de la dernière décennie avec un taux de 13,5% au niveau national (contre 11,4 une année auparavant) et de 17 % en milieu urbain (contre 15% au troisième trimestre 2022). Au niveau de la jeunesse, ce taux frôle les 40 %. Pour les diplômés et les femmes, le chômage touche une personne sur cinq. Il y a de quoi s'inquiéter. Le gouvernement qui s'enorgueillit de ses résultats et de ses programmes de lutte contre le chômage nous doit des explications et nous dire la vérité sur la situation réelle du pays et non celle qu'il s' imagine. Détails :

L'économie marocaine a perdu entre les troisième trimestres 2022 et 2023 près de 300 000 emplois (297.000 exactement), soit une perte de 269.000 postes en milieu rural et 29.000 postes en milieu urbain. Par type d'emploi, 231.000 emplois non rémunérés ont été perdus, résultat d'une perte de 190.000 en milieu rural et de 41.000 en milieu urbain. L'emploi rémunéré a enregistré de son côté une baisse de 66.000 postes, conséquence d'une création de 13.000 emplois en zones urbaines et d'une baisse de 79.000 en zones rurales. C'est le secteur primaire, agriculture et pêche, qui a perdu le plus d'emplois. Si un tel phénomène pourrait s'expliquer par la succession de deux années de sécheresse, il traduirait en même temps, le peu d'efficacité des programmes mis en œuvre pour lutter contre les effets de la sécheresse dont le volet relatif à la sauvegarde des emplois et l'impact limité des politiques publiques de l'emploi comme « awrache », idmaj. Ces deux programmes à eux seuls devraient créer pas moins de 200 000 emplois. Ce qui n'apparaît pas dans les statistiques publiées par le HCP. Sur ce point également, il y a nécessité de clarification. Ce qui apparaît, par contre, c'est une augmentation du nombre de chômeurs de 18% entre le troisième trimestre de l'année 2022 et celui de 2023, soit 248 000 personnes, portant le

nombre de chômeurs à 1.625.000 personnes. Cette hausse est le résultat d'une augmentation de 181.000 chômeurs en milieu urbain et de 67.000 en milieu rural.

Certes, on peut atténuer la gravité de cette hausse du chômage dans la mesure où les emplois perdus sont essentiellement des « emplois non rémunérés » qui sont une caractéristique des pays en développement. Ils représentent près de 78% contre 22 % d'emplois rémunérés soit 66000 qui se sont retrouvés du jour au lendemain sans ressources pour subvenir à leurs besoins, notamment dans le monde rural, le plus exposé à la pauvreté et à la vulnérabilité. Bien sûr, on aurait aimé que le HCP nous donne des explications sur ces mouvements erratiques du marché du travail, y compris sur le phénomène de baisse continue des taux d'activité et d'emploi. Il se limite à nous présenter des

chiffres bruts, ce qui est loin d'être négligeable, laissant le soin à tout un chacun de donner son explication et son interprétation des chiffres. Exercice périlleux auquel nous ne pouvons pas se dérober en prenant toutes les précautions d'usage.

Décalage

Ainsi plusieurs facteurs peuvent être avancés pour tenter d'expliquer la faiblesse de création des emplois par l'économie nationale. Une baisse qui va crescendo d'année en année: nous sommes passés de 30 000 emplois pour un point de croissance à 15 000 emplois, voire moins, au cours des dernières années. Une telle situation est aggravée par la faiblesse des taux de croissance de l'économie. Le premier facteur réside dans le faible rendement de l'investis-

sement. En effet, ce rendement, mesuré par le coefficient marginal du capital (incrémental capital output ratio (ICOR)), représente le nombre d'unités d'investissement (en % du PIB) nécessaires pour réaliser un point de croissance du PIB. Plus l'ICOR est faible, plus l'investissement est rentable. Avec un ICOR de 9,4 en moyenne durant la période 2000-2019, l'investissement au Maroc reste relativement peu rentable, en comparaison notamment avec les pays de la catégorie à revenu intermédiaire-tranche inférieure, où il atteint 5,7. Concrètement, un taux d'investissement de 32,2% avec un ICOR de 9,4 nous donne, à peine un taux de croissance de 3,4%.

Outre la faiblesse de l'efficacité de l'investissement, il faut mentionner, et c'est le deuxième facteur, le décalage entre les prévisions et les réalisations. Pour nous limiter à l'investissement public, qui représente les deux-tiers de l'investissement national, le taux de réalisation ne dépasse pas dans le meilleur des cas 70%! A titre d'exemple, l'investissement des EEP (entreprises et établissements publics) pour 2023 atteindrait 90 MM DH, soit à peine 63% des prévisions. De même, l'investissement du Fonds Mohamed VI de 45 MM DH prévu pour la même année n'a pas encore démarré. Ce qui ramènerait l'investissement public prévu cette année 2023 de 300 MM DH à une somme beaucoup moindre se situant autour de 200 MM DH. Le troisième facteur réside dans le comportement du capital privé qui privilégie la rentabilité à court terme et l'activité spéculative au détriment des activités productives et créatrices des emplois durables et décents. Ainsi, malgré tous les encouragements accordés au PAI (Plan d'Accélération Industrielle) et aux métiers d'avenir, la part de l'industrie de transformation dans le PIB est restée la même depuis 2015, soit 15 %. Pour rappel, l'objectif fixé lors du lancement du PAI tablait sur une contribution de l'industrie au PIB de 23% en 2021. Ne parlons pas de la création de 500 000 emplois qui est une simple vue d'esprit. Ces largesses accordées au grand capital, y compris la grande agriculture exportatrice, n'ont pas touché la petite et moyenne entreprise et la toute petite entreprise. Et pourtant, ce sont ces dernières qui sont fortement créatrices d'emplois (labor intensive) et dont la production est destinée principalement vers le marché local. En définitive, la question de l'emploi et de ses déterminants macro-économiques, relève des choix politiques et du modèle de développement en vigueur. ▶

CNSS Remise gracieuse des majorations de retard, astreintes et des frais de recouvrement

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a annoncé ce mardi 7 novembre une remise gracieuse portant sur les majorations de retard, les astreintes, et les frais de recouvrement relatifs aux créances de la Caisse remontant à la période allant jusqu'à décembre 2024. Cette mesure a été adoptée conformément à une délibération du Conseil d'administration du 22 septembre dernier et à une décision de la ministre de l'Économie et des Finances en date du 17 octobre 2023.

Destinée à toutes les entreprises débitrices qui sont éligibles à une remise partielle des pénalités et frais de recouvrement avec des taux de réduction déterminés en fonction du mode de paiement choisi, cette mesure concerne l'ensemble des entreprises débitrices, qui pourront bénéficier d'une remise partielle des pénalités et frais de recouvrement. Les taux de réduction varient en fonction du mode de paiement choisi.

Réduction de 60% sur les pénalités et frais de recouvrement et 90% sur les astreintes pour les sociétés optant pour un paiement intégral et 50% sur les pénalités et frais de recouvrement et 80% sur les astreintes en faveur des entreprises qui choisissent de s'acquitter de leurs dettes en plusieurs échéances sur 24 mois. Pour les entreprises qui souhaitent une facilité de paiement étalée sur une période au-delà de 24 mois, elles ont droit à un abattement de 40% sur les pénalités et frais de recouvrement et de 70% sur les astreintes. Les employeurs concernés peuvent soumettre leur demande via le portail Damancom ou en suivant le lien «damancom.ma/recouvrement.» ▶





Bec et ONGLES



LE CONFLIT EN UKRAÏNE RELEGUÉ AU SECOND PLAN
PAR LA GUERRE GÉNOCIDAIRE DE NETANYAHOU

ARRÊTE DE ME FAIRE LA GUERRE
AVEC TA CONCURRENCE DÉLOYALE.



ON NE SE COMPREND PAS...

SAMIR BERHIL

Suite à une invitation de mes collègues journalistes démissionnaires du JDD, j'ai assisté à une soirée organisée le 9 octobre dernier au théâtre du Châtelet par leur collectif sous le thème : La nuit de l'indépendance pour une presse libre !

Deux jours auparavant, les combattants du Hamas infligeaient à Tsava Haganah Lé Yisreal, Tsahal (armée de défense d'Israël) une lourde leçon de résistance inattendue et spectaculaire .

La soirée démarra par un mot de l'actrice Agnès Jaoui , sur un ton digne et solennel, elle de confession juive , sans un mot sur l'offensive des Palestiniens du samedi 7 octobre.

Le rappel des faits : les ex- journalistes salariés d'Arnaud Lagardère et après une grève de 40 jours en juin dernier décidèrent d'une démission collective après la nomination de l'ancien directeur du magazine d'extrême droite "Valeurs actuelles", Geoffroy Lejeune à la tête de la direction de la publication.

Les interventions et allocutions de certains invités ont dénoncé la banalisation de la parole de l'extrême droite , la défaite de l'esprit critique. En un mot, le refus des ex-journalistes de continuer à travailler avec une rédaction pour qui , entre autres, le mot inch'Allah...est banni désormais.

Contexte oblige, on est contraint de faire le lien avec l'actualité du moment, les massacres des Gazaouis par l'armée israélienne et l'esprit de cette soirée du 9 octobre du collectif en question.

Voici plus de 70 salariés, dont une majorité de journalistes, et pour des raisons purement liées à des convictions et valeurs humaines, décident de se retrouver au pôle emploi du jour au lendemain tout simplement, pour dire non à une économie de surveillance de la presse.

Cette autre presse française, qui se fait toute petite sur les chaînes publiques ou privées : Cnews, BFMTV, LCI, France info....et qui pose cette question :

Que sommes-nous prêts à sacrifier pour occulter la vérité ?

La vérité de cette banalisation de la mort de nos jours et de cette confiance générationnelle rompue entre un Occident aveugle et un Orient déchiré

Comment aimer cet Occident ?

Responsable des nombreuses croisades , de la guerre des 100 ans , l'extermination des aborigènes , des Amérindiens , des deux Guerres mondiales, de la guerre du Vietnam, de l'Indochine, des Malouines , de l'Afghanistan, de l' Irak....de la politique d'apartheidetc , la liste est non exhaustive.

Il est évident que la référence culturelle, "civilisationnelle "entre l'occident et l'orient est complètement opposée : plus de logique ou raison pour distinguer entre un occupant et un occupé. Et dans le conflit israélo-palestinien, l'occupant est bien Israël et l'occupé est bien la Palestine.

On s'émeut à chaud à la moindre perte de vie juive , et il faudrait 1000 fois plus de victimes palestiniennes pour que l'occident fasse semblant de s'émouvoir O Deus meus !

Les canons se tairont tôt ou tard, car "cet occident mal aimé" a besoin de parler des fêtes de Noël, de l'inflation, des EHPAD, des retraites, de la maltraitance des animaux. Bref , de passer vite à autre chose, et sa mémoire sélective le poussera à oublier qu'on est en train de "fabriquer les martyrs de demain en Orient".

Le boucher de Tel Aviv

Vive les droits de l'homme...fort



La journaliste du Canard a pu joindre au téléphone le boucher de Tel Aviv qui a bien voulu lui livrer sans détours le fond de sa pensée criminelle.

L'armée israélienne a transformé Gaza en champ de destructions massives et en cimetière pour enfants et femmes tués par milliers. Vous êtes pire que Hitler...

A côté, Hitler qui a exterminé des millions de juifs est un amateur, un enfant de chœur. Oui, je suis un criminel de guerre, un vampire doublé d'un tueur d'enfants, de bébés et de femmes. En agissant de façon sanguinaire à l'égard de ces derniers, j'assure à Israël une paix pour au moins une génération.

Vous assumez aussi les crimes contre l'humanité perpétrés contre les Palestiniens de Gaza?

Mais de quelle humanité parlez-vous ? L'humanité c'est nous, le peuple d'Israël, la minorité toute puissante, toutes tendances confondues. Ceux que nous bombardons n'en font pas partie car ce sont nos esclaves et veulent la disparition de leur maître. Nous avons le droit de vie ou de mort sur eux. En fait, le droit de mort plutôt que de vie.

Le Hamas n'aurait jamais dû faire acte de résistance en s'en prenant à nos concitoyens. Un opprimé n'a pas le droit d'attaquer son oppresseur. Un esclave n'a pas le droit , quelles que soient les circonstances, de s'en prendre à son maître auquel il doit respect et obéissance.

Mais l'esclavagisme a été aboli depuis belle lurette partout dans le monde...

Mais pas en Palestine, pardon Israël qui est une terre de non-droit, une terre régie par la seule loi du plus fort. C'est-à-dire d'Israël. La communauté internationale avec son droit et ses conventions sont

C'est la loi du plus fort ?

Comme toujours. Ce sont les droits de l'homme... fort qui régissent les rapports entre les nations où les faibles ont intérêt à faire le jeu des puissants pour rester en vie et vivre en paix. Je vous rappelle que le droit de se défendre, qui équivaut à un permis de tuer à volonté, a été octroyé par nos amis occidentaux comme un brevet d'impunité à Israël et non aux Palestiniens.

Vous vous définissez comment?

Je ne suis pas un partisan de la paix. Je me vis plutôt comme un "homme dopé"... à la haine aveugle du Palestinien. ▶



Can'Art et CULTURE



Sous Tinmel, des trésors à découvrir !

Sous la mosquée de Tinmel, et enfoui dans ses alentours, se trouveraient selon des experts des trésors d'une valeur inestimable qui ne demandent qu'à être déterrés. De quoi booster l'économie et le tourisme dans la région.

AMINE AMERHOUN

Cette semaine était une semaine d'allégresse pour le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. La raison : des fouilles ont révélé des découvertes archéologiques de très grande importance sur le site de Chellah, à Rabat. Et c'est en fanfare que ledit ministère a procédé à la présentation des résultats préliminaires au public. L'affaire a été extrêmement médiatisée, on aurait dit une occasion de mettre en place une fête nationale fêtable chaque année. Et à juste raison ! C'était vraiment énorme. On a même découvert un quartier portuaire, ce qui constitue la première preuve de l'existence d'un port dans une ville maurétano-romaine et revêt une grande importance pour l'histoire marocaine et méditerranéenne. Et comme faire plaisir est dans les gènes du Canard, nous avons une autre bonne nouvelle pour le ministère ! Il y aurait, sur le site de Tinmel également, de quoi susciter une autre longue période de réjouissances et de festivités et de quoi donner aux médias de bons sujets, de bonnes interviews et de bonnes photos pour régaler les férus du patrimoine antique.

Et cela, le site de Chellah l'a prouvé. Ce sont des découvertes dont les Marocains sont fiers ! Et fiers... Des preuves, il y en a à la pelle! Houda Rouissi est architecte et architecte de patrimoine dans le privé (il n'y a pas de répétition du mot architecte). Houda Rouissi est également membre de l'association Turath pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de Marrakech de sa région et est originaire de la région avoisinante de Tinmel.

Selon elle : « Il y a des traces d'une véritable ville almohade autour de la mosquée de Tinmel. D'ailleurs les tombes des califes Almohades Abdelmoumen, son fils Youssef, et son petit-fils Yacoub el Mansour, ainsi que la tombe d'Ibn Toumert ont bel et bien existé à Tinmel. Les écrits rapportent que les Mérinides ont délibérément détruit ces tombes. Il existait une véritable ville fai-



Un patrimoine historique qui mérite des fouilles approfondies.

sant office de lieu de pèlerinage. La ville a été sûrement abandonnée après la chute des Almohades et saccagée par les Mérinides pour un effacement symbolique des Almohades et pour empêcher que Tinmel continue à jouer le rôle de lieu important de pèlerinage ». C'est donc d'une cité entière qu'on parle. Une cité qui a été saccagée pour détruire également l'impact religieux, politique et historique, ou globalement symbolique, d'une dynastie qu'on a renversée. Et rien que pour ça, des fouilles approfondies s'imposent (on parle d'une ville qui a été détruite rien que pour faire oublier des Califes, une ville entière qui aurait pu appartenir aux Mérinides, qui avaient la main dessus... La détruire leur a semblé plus « avantageux » !). Et cette ville n'est pas un mythe, chose que nous clarifie Mme Rouissi : « Au niveau de la littérature, quelques écrits décrivent la ville de Tinmel et citent la présence de portes monumentales, des tours de guet, une kasbah... Parmi les auteurs qui ont décrit le site de Tinmel ou seulement la mosquée, on retrouve Henri Terrasse, Edmond Doutté (premiers clichés photographiques en 1901), l'anthropologue Robert Montagne, al-Baydaq, Ibn Abi Zarrâa, Abdelwahid al-Marrakushi, Ibn Khaldoune, Tasafti, sans oublier Hamid Triki, un spécialiste des Almohades ». Ça, c'était pour les récits. Mais il n'y a pas que ça ! « Des fouilles récentes, poursuit Mme Rouissi, menées par Abdellah Fili (archéologue) et Jean

pierre Van Staavel (historien, professeur universitaire et spécialiste de l'archéologie et l'art islamique) ont démontré scientifiquement l'existence d'une ville défensive d'environ 15 hectares, encerclée par une muraille monumentale et à l'intérieur une agglomération d'habitations, ainsi que des traces d'objets du quotidien tel les céramiques glaçurées ».

Ce brave Professeur Fili !

Quand nous l'appelons à ce sujet, le professeur Abdallah Fili, enseignant et chercheur en histoire et archéologie médiévales, à l'université d'El Jadida, est aux anges ! Tinmel lui tient vraiment beaucoup à cœur, c'est indubitable (NDLR : et nous conseillons que ce projet lui soit confié, car la passion est là, en parallèle aux grandes compétences).

Ce dernier nous apprend : « Pratiquement l'ensemble des recherches depuis le début du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui se sont intéressées strictement et exclusivement à la mosquée de Tinmel, en tant qu'archétype de l'architecture religieuse marocaine. Nous, on a un peu élargi le spectre en s'intéressant par exemple aux éléments défensifs du site, dont la muraille exceptionnelle de la ville et puis après la ville elle-même en fait. Parce que tout le monde croit que c'est une bourgade du Haut-Atlas. Eh bien non ! C'est une véritable

ville, une ville sainte en plus, de l'époque Almohade, et peut-être avant l'époque Almohade. La fouille nous précisera les chronologies et autres ». Une ville sainte de l'époque d'Ibn Toumert délaissée par le ministère de tutelle ! Et pas une petite ville car, toujours selon Abdallah Fili : « Dès les premiers travaux que nous avons menés en 2022, il s'est avéré que le site lui-même est une véritable ville avec une concentration urbaine très importante ». Et de quelle sorte d'impact parlerait-on après les fouilles, professeur ? « On parle tout simplement de la réécriture de l'histoire des origines des Almohades. Iguiliz a permis de relancer le débat sur la question et je suis sûr et certain que Tinmel apportera des choses extrêmement intéressantes quant à l'origine de cet empire, le plus grand de tout l'occident musulman.

Il est tout à fait exceptionnel de pouvoir dévoiler tous ces pans complètement oubliés de l'histoire du Maroc. C'est vraiment une chance inouïe ! ». A savoir que ce genre de découvertes potentielles n'intéresse pas que le Maroc et les Marocains. Le professeur est catégorique là-dessus : « Ce n'est pas n'importe quel site. C'est un site majeur de l'histoire du monde musulman. L'histoire de Tinmel n'intéresse pas uniquement les Marocains. C'est un

patrimoine archéologique mondial, qui a besoin d'être déterré, qui a besoin d'être compris, pour qu'il nous apporte ses lumières concernant l'histoire de l'empire des Almohades ».

Pour cela, il suffit à nouveau, comme cela a été fait pour le site de Chellah, d'accorder les autorisations nécessaires et de débloquer les fonds (suffisants pour de longues fouilles...). A ce sujet, le professeur Fili déclare : « Malheureusement l'archéologie marocaine reste complètement dépendante, pratiquement à 99%, de financements étrangers, de programmes étrangers. Il n'y a pas de mal à ce qu'il y ait des financements étrangers, mais pas à ce point. Je suis désolé mais c'est une faille absolument énorme de notre système, à laquelle il faut remédier.

Il faut aussi que l'État impose une loi, qui est d'ailleurs dans le sillage du gouvernement depuis une dizaine d'années, sur l'archéologie préventive, l'archéologie qui intervient avant même que les projets de construction soient menés ». Bref, pour Tinmel, tous les ingrédients sont rassemblés, et les archéologues et historiens sont déjà prêts ! Il est temps de se lancer dans ce qu'a Tinmel, la ville, à raconter. Aboulez les autorisations et les sous, ô officiels fiers du Patrimoine du Maroc !





Le MIGRATEUR



Manifestations géantes aux USA contre le génocide à Gaza

Joe Biden sous pression

Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées samedi 4 novembre à Washington appelant à un "cessez-le-feu" immédiat dans la bande de Gaza, et fustigeant la politique américaine de soutien à Israël.



La rue américaine en effervescence...

Brandissant des drapeaux palestiniens et portant pour beaucoup le traditionnel keffieh, des milliers de personnes, jeunes pour la plupart, et de familles, se sont réunies à Washington au 29ème jour de la guerre entre Israël et le Hamas, pour demander à "mettre fin tout de suite au siège de Gaza", rapporte une correspondante de l'AFP.

"Nous te disons non, Joe le génocidaire", clamaient des manifestants, en référence au président américain Joe Biden. "Nous sommes autant des humains que les Ukrainiens", "Biden Biden, tu ne

peux pas te cacher, tu as approuvé un génocide", pouvait-on lire sur les pancartes.

"C'est inacceptable d'autoriser la mort de tant de vies innocentes, et nous ne pouvons pas considérer cela comme un conflit proportionnel", a confié à l'AFP Amanda Eisenhour de Virginie, 24 ans, venue manifester.

C'est "une tache sur notre histoire et je ne peux pas accepter comme citoyenne que mes impôts financent cela", dit-elle. Samedi 28 octobre à Brooklyn, ce sont des milliers de manifestants pro-palestiniens qui ont marché pour crier leur colère

contre les atrocités commises par l'armée israélienne à Gaza.

Des associations ont appelé à « inonder Brooklyn » d'une marée humaine pour « appeler clairement à la libération de notre vivant de tous les Palestiniens » qui vivent « sous occupation depuis 75 ans », a tonné Abdullah Akl, un manifestant de 21 ans.

La police ne fournit pas de chiffres d'affluence des manifestations mais les médias new-yorkais et l'AFP ont évalué la foule à « des milliers » de manifestants brandissant des pancartes « Palestine libre » et « Par tous les moyens nécessaires ».

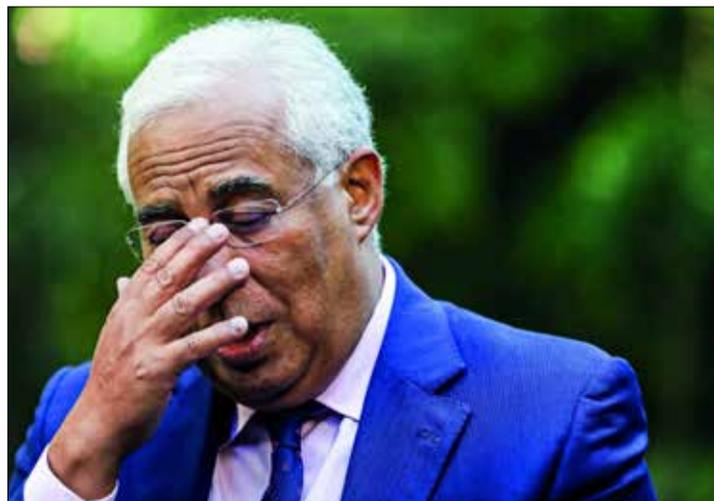
La foule, partie du musée de Brooklyn, a rallié le célèbre pont de Brooklyn qui lie cet arrondissement à l'île de Manhattan et que la police a dû fermer à la circulation en raison de l'affluence.

Depuis trois semaines, New York est secouée par des manifestations, rassemblements et veillées pour les Palestiniens ou pour Israël. Des centaines de personnes ont été arrêtées vendredi soir lors d'un immense sit-in pro-palestinien dans la gare Grand Central de Manhattan comém les Etats-Unis n'en ont pas connu depuis au moins deux décennies. ▸

Portugal Un scandale de corruption fait tomber le Premier ministre

Coup de tonnerre politique au Portugal. Le Premier ministre Antonio Costa a annoncé sa décision lors d'une allocution télévisée après avoir rencontré le président Marcelo Rebelo de Sousa, dit avoir la conscience tranquille et être « pleinement disponible pour coopérer » avec la justice. « La dignité des fonctions de Premier ministre n'est pas compatible avec un quelconque soupçon sur son intégrité, sa bonne conduite et encore moins avec le soupçon de la pratique d'un quelconque acte criminel », a déclaré Antonio Costa à la presse.

Plus tôt dans la journée du mardi 7 novembre, les procureurs ont désigné le ministre de l'Infrastructure, Joao Galamba, comme suspect officiel et ont placé en détention le chef de cabinet du Premier ministre démissionnaire. Plus de quarante perquisitions ont été menées simultanément dans la résidence du Premier ministre, dans plusieurs domiciles, dans des ministères et des cabinets d'avocats : c'est le cercle rapproché d'Antonio Costa qui est mis en cause dans cette sombre histoire de pots-de-vin. Une affaire de malversation et de trafic d'influence après l'attribution de licences d'exploration de lithium et de production d'hydrogène. Dans la foulée, le ministre des Infrastructures et le chef de cabinet d'Antonio Costa ont été inculpés, le parquet annonçant que le Premier ministre lui-même ferait l'objet d'une enquête. Le président de la République, le conservateur Marcelo Rebelo de Sousa, a accepté la démission d'Antonio Costa, et a convoqué



Antonio Costa dans la tourmente...

les partis politiques pour une réunion le 8 novembre et réunira le Conseil d'État jeudi 9 novembre, réunion à l'issue de laquelle il s'adressera à la nation. Le chef de l'État pourrait à présent décider de dissoudre le Parlement et convoquer des élections anticipées. ▸

le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou
a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Abdelkarim Chankou

Saliha Toumiet Ahmed Zoubair

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

SERVICE COMMERCIAL

Laila Lamrani Amine
Chaimaa El Omari Naib

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

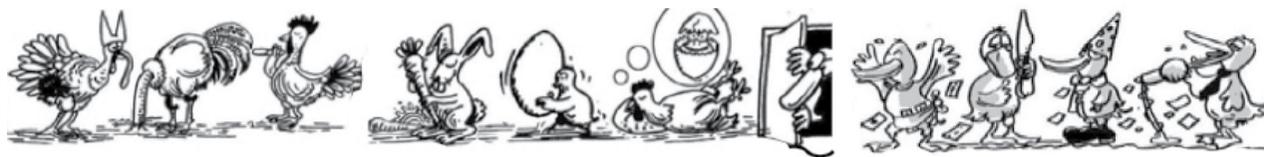
DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Gaza sous les bombes

Les images atroces d'une enfance sauvagement broyée





Gaza sous les bombes

Les images atroces d'une enfance sauvagement broyée





Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Gaston Lavax

Un homme de Nouvelle-Zélande a été mis en examen pour avoir reçu en une journée jusqu'à 10 vaccins contre le Covid-19, un acte qualifié par les experts d'« incroyablement égoïste », « stupide et dangereux ». Les médias locaux ont rapporté, samedi 11 décembre dernier, que l'individu, dont l'identité n'a pas été révélée, était payé pour se faire vacciner au nom d'autres personnes. Le ministère de la Santé n'a pas révélé où les incidents ont eu lieu, mais a conseillé à l'homme de consulter un médecin. La vaccinologue de l'Université d'Auckland, Helen Petousis-Harris, a affirmé que les études ne couvraient pas des doses aussi excessives et qu'il était donc difficile de prévoir ce qui pourrait arriver à une personne ayant reçu 10 vaccins en une seule journée. Selon elle, il pourrait se sentir mal pendant un jour ou deux, car son corps développe une réponse immunitaire aux multiples vaccins. Le directeur de l'Institut Malaghan et professeur d'immunologie Graham Le Gros a estimé que ces actions étaient « stupides et dangereuses », quoiqu'il soit peu probable que l'homme meure à la suite de 10 piqûres. En Nouvelle-Zélande, les personnes n'ont pas à présenter de pièce d'identité pour recevoir le vaccin. ●

Palace de luxe pour chameaux

Un « hôtel » à 100 euros la nuit pour une clientèle très particulière : les chameaux ! En plein désert saoudien, un centre temporaire offre nuitées et services aux petits soins à des chameaux de compétition, un animal vénéré dans le riche royaume pétrolier du Golfe.

À Rumah, à un peu plus d'une centaine de kilomètres au nord-est de la capitale Riad, le chameau d'Omar Al-Qahtani a eu droit durant deux semaines, au nettoyage, à la tonte, au chauffage ou encore à du lait chaud, au cœur d'une interminable étendue de sable rouge. Le centre a ouvert ses portes dans le cadre du très prestigieux festival de chameaux du roi Salmane Ben Abdelaziz Al-Saoud, de décembre à janvier, où des prix d'une valeur pouvant atteindre un total d'environ 60 millions d'euros sont remis lors de concours de beauté. « C'est très confortable. Mon chameau bénéficie de soins et d'un suivi médical régulier », raconte à l'AFP Omar al-Qahtani, un homme d'affaires de Riad âgé de 51 ans. Selon lui, ce séjour lui coûtera au total entre 140 000 et 190 000 euros. ●

Chien des neiges

Russ, un pitbull terrier au pelage noir, avait été porté disparu en août 2021, après avoir été séparé de son maître lors d'un gigantesque feu de forêt en Californie (États-Unis). Mais, comme l'a rapporté le journal américain The San Francisco Chronicle, mardi 11 janvier, il a finalement été retrouvé vivant sous 1,50 mètre de neige, en décembre dernier. Le « Caldor Fire », cet immense incendie qui a ravagé la Californie l'été dernier, avait obligé des dizaines de milliers de personnes à quitter précipitamment South Lake Tahoe. Parmi elles, Russ et son maître. Mais dans la panique, l'animal avait pris peur et s'était enfui sans que son propriétaire ne parvienne à le retrouver. Le 16 décembre, un chien a été repéré en pleine montagne par un skieur qui avait alors alerté la une association locale de protection des animaux. Après des heures de marche dans le froid et dans des conditions particulièrement difficiles, deux femmes bénévoles de l'association avaient finalement réussi à retrouver le chien, transi de froid dans la neige. Après l'avoir installé sur un traîneau de secours, les deux sauveteuses sont redescendues très prudemment et ont conduit l'animal chez un vétérinaire. ●



Rigolard



***Dans la rue une blonde croise** par hasard un couple d'amis qu'elle n'avait pas revu depuis plusieurs mois. Elle prend immédiatement des nouvelles du dernier-né de la famille. Il marche, maintenant, le petit trésor 7 demande-t-elle. La mère répond : Oh oui, depuis quatre mois déjà ! Et la blonde : Ben dites-moi, il doit être loin maintenant...

***Cinq blondes vont au casino.** La première met 25 centimes dans une machine. Mais rien ne se passe. La 2e fait de même. Rien ne se passe. La 3e, la même chose. Rien ne se passe. La 4e, la même chose, toujours rien. Mais quand la 5e et dernière blonde met 25 centimes, elle s'écrit : Youpi ! J'ai gagné un Pepsi.

***C'est un gars qui rentre dans un bar.** Tout de suite, il constate un groupe de joueurs de poker autour d'une table. Au fond de la salle parmi les loueurs, il y a un chien ! Le gars se tourne vers le barman et lui demande – Eh dites donc, le chien, il se débrouille bien ? Le barman répond – Pas vraiment non. À chaque fois qu'il a un bon jeu, il remue la queue.

***Un patron, fou de rage, fait irruption** dans le bureau de sa blonde secrétaire. – Vous n'entendez pas le téléphone ? Cela fait cinq minutes qu'il sonne et vous ne décrochez pas ? – Oh non, répond tranquillement la blonde femme.

J'en ai eu assez de prendre les communications. Ce n'était jamais pour moi de toute façon.

***Deux escargots arpentent un joli chemin** par une belle journée d'hiver – Et si on allait cueillir des cerises propose l'un. Idiot ! dit l'autre : On est en plein hiver, ce n'est absolument pas la saison des cerises – Peut être, rétorque le premier, mais c'est sans compter le temps que l'on va mettre pour arriver au cerisier !

***Deux puces se retrouvent sur la tête d'Azur** sur un brave labrador Elles commencent à discuter – Qu'est-ce que tu as regardé hier soir à la télé ? La deuxième chienne ? – Non, Canal puce.

***Un fermier appelle au téléphone son voisin :**

- Allô ! répond une petite voix.
 - Allô ! C'est Michel, qui est là ?
 - C'est maxime dit la voix douce.
 - Je peux parler à ton papa s'il te plaît ?
 - Mon papa il est sous le tracteur.
 - Ah ! et ta maman ?
 - Ma maman elle est sous le tracteur.
 - Bon et ton grand frère il est là ?
 - Il est sous le tracteur.
 - Alors ta grande sœur ?
 - Elle est sous le tracteur.
- Le voisin, interloqué demande alors au petit :
- Et toi, tu es où, ça va ?
 - Oui, ça va, j'étais sur le tracteur.

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





Et BATATI ET BATATA



Mot Fléchés

Enigmas Avec adresse	Volens Bande sur un œuf	Entraînées Fleurs	Vagabonds Mère	Canal Interjection
Gravel				
Musicien				Formidables
Terme de tennis Cotonnades		Parler Régions		
Demeures Conjonction			Lois des Chrétiens	Divin
	Gaz Combat		Serpent Monnaie	
Prénom personnel Jardins		Esquiva		Mot celtique
			Négation Organisme	
Note Célébrations		Enquêtes Préposition		
			Prénom	
Monnaie		Problème de circulation		

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

- Horizontalement :
- 1 : Nom de l'un des acteurs principaux
 - 2 : Lice
 - 3 : Préposition
 - 4 : Prénom de l'acteur jouant Jambier
 - 5 : Commune suisse
 - 6 : Regimba - Jambier entra dans cette catégorie de profiteurs
 - 7 : Equipai des soldats
 - 8 : Région d'Afrique
 - 9 : Parcours par un nerf
 - 10 : Ecrivain - Pièce de liaison
 - 11 : Reconnu
 - 12 : Article - Ville grecque

Verticalement :

- 1 : Nom du personnage qui est artiste peintre
- 2 : Ville du Brésil
- 3 : Nom de l'épicier dans le film
- 4 : Plus âgées
- 5 : Métal pauvre - Prénom de la cafetière
- 6 : Cheval immortel de la mythologie - Article
- 7 : Métal alcalino-terreux - Nom de l'acteur qui joue Marcel Mar
- 8 : Bleu foncé - Rapidement
- 9 : Créées - Nom de l'acteur qui interprète l'épicier

Mots Mêlés

E	L	A	E	H	C	O	N	I	P	E	U	D
I	A	T	E	L	E	R	R	A	C	T	A	M
A	M	A	N	G	N	E	R	A	H	U	E	U
R	P	N	I	F	E	L	G	E	R	R	R	E
E	R	C	D	P	L	O	B	A	L	B	E	I
S	O	H	N	L	U	S	D	U	P	O	U	L
S	I	O	O	I	T	E	N	O	H	T	Q	E
A	E	I	R	E	N	A	T	E	L	F	A	R
C	T	S	G	E	P	E	R	L	A	N	M	G
S	T	U	A	C	E	N	I	D	R	A	S	N
A	O	S	P	R	A	T	N	I	L	O	C	O
R	L	L	D	I	E	D	N	A	M	I	L	C

- MAQUEREAU
- EPINOCHÉ
- RASCASSE
- CARRELET
- LAMPROIE
- DAURADE
- GRONDIN
- EGLEFIN
- SARDINE
- ANCHOIS
- EPERLAN
- LIMANDE
- TURBOT
- ROUGET
- HARENG
- CONGRE
- FLETAN
- MERLU
- LOTTE
- SPRAT
- COLIN
- LOUP



Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

7				4	2			
		7					6	5
8			2					9
			1		5			
4	3		8					
	2							1
					4			6
			6	5	3			
8	5				2	9		

A méditer



« Il y a des gens qui n'ont de leur fortune que la peur de la perdre. »

Antoine de Rivarol, Maximes et pensées.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

8	4	3	1	6	7	5	2	9
7	6	1	5	2	9	8	4	3
2	5	9	8	4	3	7	6	1
4	7	5	6	3	1	9	8	2
3	8	6	7	9	2	1	5	4
9	1	2	4	5	8	3	7	6
5	2	8	9	1	6	4	3	7
1	3	7	2	8	4	6	9	5
6	9	4	3	7	5	2	1	8

Mots Mêlés

Mots fléchés

P	P	V	TE	NO					
H	A	V	A	N	A	S	E	S	
R	E	C	E	N	S	E	R	A	
C	A	R	A	C	T	E	R	E	S
M	M	T	A	A	C				
V	E	I	N	A	R	D	T	B	
T	C	R	D	M	I	R			
P	R	U	S	S	E	A	L	I	
I	L	E	R	I	E	S			
E	Q	U	E	R	E	S			
U	R	A	I	L	S	U			
R	E	E	D	I	F	I	O	N	S
S	S	E	T	A	L	E			

Mots croisés

				1	2	3	4	5	6	7	8	9
1				L	O	U	I	S				
2				V	T							
3				O	P	E	R	A				
4				A	E	N						
5	A	C	H	B	A	C	H	I				
6	U	E	O	N	T	A	S					
7	G	F	U	N	E	S	L					
8	U	S	E	R	A	T	E	A				
9	S	A	V	T	T	S						
10	T	P	I	E	R	R	E					
11	I	L	I	T	E							
12	N	E	E	T	A	B	E	T				

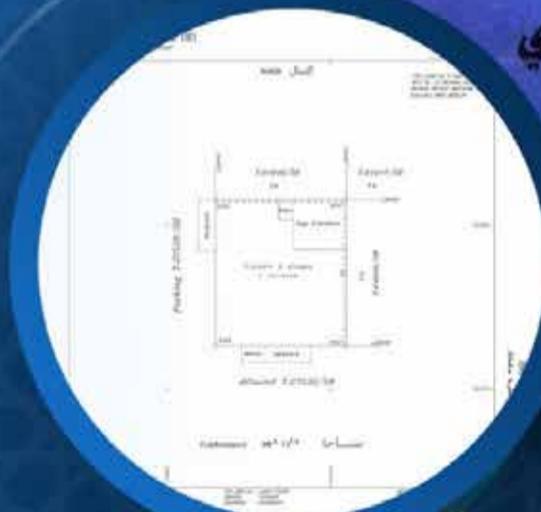
Mots mêlés « vaisselle » :

Solution : CAFETIÈRE.



Le titre foncier

Sécurise votre propriété
immobilière, il est définitif
et inattaquable



نظير الرسم العقاري

رقم :
للملك المدون :

www.ancfcc.gov.ma